

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Government Services Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) Halifax Nova Scotia **B3J 1T3** Bid Fax: (902) 496-5016

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique Acquisitions 1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) Halifax Nova Scot B3J 1T3

Title - Sujet			
CCGS S.W.A docking refit			
Solicitation No N° de l'invitation		Amend	lment No N° modif.
F5561-200008/A		001	
Client Reference No N° de référence	ce du client	Date	
F5561-20-0008		2020-0	06-30
GETS Reference No N° de référence	ce de SEAG		
PW-\$HAL-311-11002			
File No N° de dossier CCC	No./N° CCC - FMS	No./N°	VME
HAL-0-85030 (311)			
Solicitation Closes - L'in at - à 02:00 PM on - le 2020-07-14	nvitation pren	d fin	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT
F.O.B F.A.B. Specified Herein	- Précisé dans les pr	résentes	•
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adresser tou	utes questions à:	В	uyer ld - ld de l'acheteur
Dunne, Dave		h	al311
Telephone No N° de téléphone		FAX N	o N° de FAX
(902) 401-4294 ()		(902)	96-5016
Destination - of Goods, Services, an Destination - des biens, services et			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseu	ır/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to s (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à s de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	signer au nom du fournisseur/
Signature	Date



La **modification 001 de la demande de soumissions** est publiée pour fournir :

- 1. le procès-verbal de la conférence des soumissionnaires;
- 2. les questions des soumissionnaires et les réponses du Canada;
- 3. les modifications à l'appel d'offres (AO);
- 4. les modifications aux spécifications;
- 5. la feuille de renseignements sur les prix;
- 6. le rapport sur le revêtement de plomb.

PROCÈS-VERBAL DE LA CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES

Demande de soumissions F5561-200008/A Radoub en cale sèche du NGCC Sir William Alexander

La conférence des soumissionnaires pour le radoub en cale sèche du NGCC Sir William Alexander a eu lieu par téléconférence le 23 juin 2020 à 13 h. Les personnes suivantes étaient présentes :

Dave Dunne	Autorité contractante (AC)	SPAC
Brad Rafuse	Responsable technique (RT)	GCC
Darrin Akerman	Ingénieur en chef (IC)	SWA
Stephane Legault	Commandant (CO)	SWA
Andrew Pearson	Ingénieur principal	SWA
Francois Leblanc	Estimateur	Verreault
Nicolas Cote	Estimateur	Verreault
Joe D'Achille		Heddle
Mark Roebathan	Estimateur	Newdock
George Penney		Newdock
Jeff Ivany		Newdock

Clôture de la demande de soumissions

L'AC indique que l'appel d'offres se terminera le 9 juillet 2020 à 14 h (heure locale) et demande aux soumissionnaires s'ils estiment que la période d'appel d'offres leur a donné suffisamment de temps pour préparer leurs soumissions.

Les soumissionnaires présents indiquent que la période d'appel d'offres est insuffisante. L'AC reporte la date de clôture de la demande de soumissions au 14 juillet 2020 à 14 h (heure avancée de l'Atlantique).

Livraison

La période de travail est la suivante :

Début : 27 juillet 2020 Fin : 21 septembre 2020

L'AC demande aux soumissionnaires si la période de travail est suffisante pour la portée des travaux. Les soumissionnaires présents indiquent qu'ils ne sont pas en mesure de le déterminer pour le moment.

Visite des lieux

En raison des restrictions sur les voyages mises en place par de nombreuses provinces canadiennes en vue de freiner la propagation de la COVID-19, aucune visite du navire ne sera offerte pour ce projet de radoub. Les soumissionnaires qui ont besoin de renseignements supplémentaires doivent communiquer avec l'autorité contractante.

Au lieu de visiter le navire, on a fourni des photos aux soumissionnaires par l'entremise d'un site de FTP. Des photos et des séquences vidéo supplémentaires peuvent être mises à la disposition avec une demande écrite à l'AC. Comme le navire n'est disponible que cette semaine, les demandes doivent être présentées immédiatement.

Prise en charge et garde

Le radoub est sans personnel conformément à l'article 7.15.3 de l'AO. La prise en charge et la garde du navire seront transférées à l'entrepreneur pour la durée des travaux. Un équipage limité sera affecté au navire, mais il vivra hors site.

On rappelle aux soumissionnaires que la procédure opérationnelle normalisée à l'échelle nationale (PONEN) 511 – Processus de dépistage minimal pour le personnel de la Garde côtière canadienne accédant à une installation d'entrepreneurs lors d'une éclosion de la maladie infectieuse telle que COVID-19 s'appliquera, et que les entrepreneurs doivent tenir compte de ces exigences dans leur calendrier et dans leurs prix de soumission.

Feuille de renseignements sur les prix

La feuille de renseignements sur les prix sera fournie avec le procès-verbal de la conférence des soumissionnaires à titre de modification de la demande de soumissions qui sera publiée dans les prochains jours. Elle sera structurée de manière à permettre à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et à l'autorité technique d'annuler tout travail qui n'a pas été entrepris conformément au calendrier de l'entrepreneur. Tout travail annulé sera crédité dans son intégralité conformément à la feuille de renseignements sur les prix s'il n'a pas été commencé. La feuille de renseignements sur les prix est fournie aux participants par voie électronique seulement à titre d'ébauche.

L'AC accepte de fournir la feuille de renseignements sur les prix en format Excel sur demande, mais il avertit les soumissionnaires qu'aucun changement à la feuille de renseignements sur les prix n'est autorisé. Seuls les champs de prix peuvent être remplis par les soumissionnaires. Une feuille de renseignements sur les prix qui a été autrement modifiée sera rejetée, ce qui rendra la soumission non conforme.

Travaux simultanés

Au cours de la période de travail prévue, certains travaux mineurs à bord du navire seront effectués par l'équipage sans interférence. Aucun entrepreneur extérieur ne devrait travailler sur le navire.

Éléments de spécification ajoutés ou supprimés pour les lots de travaux

• L'article H-08A de spécification est complètement **SUPPRIMÉ**.

Produits livrables de l'appel d'offres

Nous rappelons aux soumissionnaires que, pour que les soumissions soient reçues, les renseignements suivants doivent être inclus dans la trousse d'appel d'offres et reçus par SPAC avant la date de clôture de l'appel d'offres :

- page 1 du document de demande de soumissions dûment remplie et signée;
- annexe F entièrement remplie, feuille de présentation de la soumission financière;
- appendice 1 entièrement rempli de l'annexe F, feuille de renseignements sur les prix.

Dans le cadre du processus d'évaluation, toutes les attestations et autres exigences contenues dans les parties 5 et 6 de la demande de soumissions seront demandées à la plus basse soumission reçue et évaluée. Par conséquent, il se peut que toutes les soumissions ne soient pas nécessairement pleinement évaluées.

Document d'invitation à soumissionner

Un soumissionnaire indique que le nombre estimatif d'heures de travail non prévues indiqué à l'annexe F, section 1b) est élevé. Un soumissionnaire demande au Canada d'établir un taux minimal de main-d'œuvre à la section 2.3 de l'annexe F.

L'AC examinera ces deux éléments et rendra une décision dans la modification 001 de la demande de soumissions.

Présentation de la soumission

L'autorité contractante encourage les soumissionnaires à présenter des soumissions à l'aide de Connexion postel. Nous rappelons aux soumissionnaires que la salle de courrier du chemin Bedford à Halifax est ouverte selon un horaire restreint en raison de la

COVID-19 et que les heures d'ouverture sont indiquées dans le document d'appel d'offres.

Conformément aux instructions uniformisées 2003, section 08, alinéa 2b) (ii), les soumissionnaires doivent ouvrir une conversation dans Connexion postel au moins six jours ouvrables avant la date et l'heure de clôture de l'appel d'offres.

Examen des spécifications

NOTES GÉNÉRALES:

Un soumissionnaire remet en question la nécessité d'assurer la sécurité sur place en permanence et demande que cette exigence soit supprimée pour les heures de fermeture. Le responsable technique examinera la demande, et une décision sera prise et publiée dans la modification 001 de l'appel d'offres.

On confirme que la Garde côtière canadienne (GCC) nommera un inspecteur de la National Association of Corrosion Engineers (NACE) et que la GCC, la NACE et le chantier naval collaboreront pour coordonner le calendrier de l'inspecteur de la NACE.

H-01 SERVICES:

La PONEN 511 s'applique à ce radoub, et l'entrepreneur est chargé de surveiller et de tester tout le personnel qui accède au navire pour déceler les symptômes de la COVID-19. Le responsable technique et l'ingénieur en chef déclarent que les exigences de la PONEN 511 sont les exigences minimales acceptables, mais les entrepreneurs peuvent dépasser ces exigences. Un soumissionnaire demande que les exigences relatives au contrôle de la COVID-19 soient ajoutées comme ligne distincte dans la feuille de renseignements sur les prix. L'autorité contractuelle examinera la demande.

L'ébauche de la feuille de renseignements sur les prix sera mise à jour pour refléter le volume d'eau potable de 112 000 litres.

Les services comprennent des montants alloués pour les déchets liquides qui sont liés à plusieurs éléments de la spécification. Le but de ces montants est de regrouper les besoins semblables et de réduire l'administration des rajustements. L'entrepreneur demeure responsable du suivi et de la déclaration des volumes à des fins d'ajustement.

Des revêtements de plomb ont été identifiés sur les navires de la flotte. Par conséquent, tous les revêtements doivent être testés avant l'exécution de tout travail qui perturbera tout revêtement non testé. Ces étapes sont obligatoires, car elles servent à prévenir l'exposition du personnel aux particules de plomb en suspension dans l'air, conformément au SERVICE 29.1. Cette exigence s'applique également à tout l'équipement à bord.

Les soumissionnaires doivent noter qu'un montant important est prévu pour la réduction du plomb pour les tests de la qualité de l'air dans le cadre des services. On rappelle aux soumissionnaires que ces services ne sont requis que dans le cas où l'on constate la présence de plomb pendant les tests sur les revêtements en vertu de l'article H-13.

Le responsable technique indique que le rapport principal sera distribué dans la modification 001 de la demande de soumissions.

Le paragraphe 31 a été ajouté pour inclure l'exigence de raccordement d'une conduite d'alimentation en eau de refroidissement et d'approvisionnement en eau de refroidissement.

Le responsable technique accepte qu'un photographe non professionnel prenne des photos en vertu du paragraphe 4.1.

Un soumissionnaire demande si la GCC acceptera Internet sans fil au lieu d'Internet câblé comme il est précisé au paragraphe 27. Le responsable technique examinera la demande, et une décision sera communiquée dans la modification 001 de la demande de soumissions.

H-02 – TABLEAU DE PRODUCTION, PLANS D'INSPECTION ET D'ESSAIS ET MONTANTS ALLOUÉS POUR LES SOUS-TRAITANTS

Pas de questions ni de commentaires.

H-03 ACCOSTAGE ET AMARRAGE

Pas de questions ni de commentaires.

H-04 NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION

Le paragraphe 2.1.23 est supprimé, car les cabines ne seront pas occupées pendant la période de travail.

H-05 INSPECTION ANNUELLE DES BOSSOIRS DE BARGE SP

Pas de questions ni de commentaires.

H-06 INSPECTION QUINQUENNALE DU BOSSOIR DE L'EMBARCATION DE SAUVETAGE

L'ingénieur en chef indique que la peinture existante est .

H-07 INSPECTION ANNUELLE DES BOSSOIRS MIRANDA

H-08 NETTOYAGE ET ÉVALUATION DES RÉSERVOIRS D'EAU DOUCE

Cette spécification est modifiée pour inclure les réparations du revêtement et l'augmentation des exigences en matière d'essais.

Le responsable technique accepte de fournir plus de photos des transits dans les cabines.

L'ingénieur en chef indique que la haute pression est définie comme étant d'au moins 3 000 lb/po² au paragraphe 2.1.5.

H-08A GRENAILLAGE ET REVÊTEMENT DES RÉSERVOIRS D'EAU DOUCE

L'article H-8A de spécification est complètement **SUPPRIMÉ**.

H-08B REMPLACEMENT DE LA TUYAUTERIE DES RÉSERVOIRS D'EAU DOUCE

Un soumissionnaire remet en question l'utilité de la tuyauterie en acier inoxydable de l'annexe 80. L'ingénieur en chef tiendra compte des exigences en matière de matériel, et une décision sera communiquée dans la modification 001 de la demande de soumissions.

H-09 REMPLACEMENT DES GOUJONS DES COUVERCLES DE TROU D'HOMME

Pas de questions ni de commentaires.

H-10 INSTALLATION DES PATTES DE PONT

On discute de l'accès de l'équipement à la cale. Il est probable que le petit lève-personne ou la table élévatrice à ciseaux pourrait permettre d'accéder à la cale, mais l'ingénieur en chef donnera les dimensions de l'ouverture de l'écoutille et la hauteur du pont par rapport au pont.

H-11 RENOUVELLEMENT DU REVÊTEMENT DE PLANCHER DE LA SALLE DES RADIOCOMMUNICATIONS

Il y a des discussions au sujet des retraits requis dans cet espace. L'ingénieur en chef confirme que seuls les meubles et les étagères devront être retirés. L'unité de climatisation et le support informatique resteront en place et devront être protégés. Il ne sera pas nécessaire de retirer la plomberie.

H-12 ASSIETTE ET STABILITÉ

H-13 PLAN D'ÉVALUATION ET DE GESTION DES REVÊTEMENTS DE PLOMB

Un nombre important d'essais de la teneur en plomb ont eu lieu à bord, et les résultats des essais seront disponibles, comme il en a été question dans les Services.

Les soumissionnaires doivent noter que la GCC détiendra la propriété intellectuelle du *Plan de gestion du revêtement propre au navire* qui doit être produit par le sous-traitant.

HD-01 MISE EN CALE SÈCHE

Un soumissionnaire demande si l'exigence pour un plongeur est obligatoire et si elle pourrait être supprimée. Le responsable technique et l'ingénieur en chef examineront la question, et une décision sera communiquée dans la modification 001 de la demande de soumissions.

HD-02 USURE DES PALIERS DU TUBE D'ÉTAMBOT

Pas de questions ni de commentaires.

HD-03 ÉVALUATION ET RÉPARATION DES SOUDURES SUR LA COQUE

Un soumissionnaire demande si le processus 1379 donnera suite aux exigences relatives aux espaces clos et aux réparations du revêtement. Le responsable technique fait savoir qu'on suppose que l'entrée dans un espace clos et des retouches au revêtement seront nécessaires, mais qu'il est actuellement impossible de définir entièrement l'exigence. Aux fins de l'appel d'offres, il faut supposer qu'aucune réparation dans un espace clos ou sur des revêtements ne sera nécessaire.

HD-04 NETTOYAGE ET REVÊTEMENT DE LA COQUE

On clarifie le paragraphe 2.1.11 pour exiger la consultation de l'inspecteur de la NACE afin de déterminer la superficie totale du revêtement devant être réparé.

HD-05 ÉVALUATION DU GOUVERNAIL ET DE LA MÈCHE DE GOUVERNAIL

On clarifie le paragraphe 2.1.15 afin de préciser que le prix sera calculé au prorata en fonction du nombre de bagues renouvelées.

HD-06 INSPECTION DES CITERNES DE BALLAST

HD-06A REVÊTEMENT DU COQUERON AVANT

L'ingénieur en chef précise que le réservoir est accessible et qu'il est possible de sabler le SP-10 au complet.

HD-06B MODIFICATIONS AUX TRANSDUCTEURS DE CITERNE DE BALLAST

L'ingénieur en chef accepte de fournir des photos supplémentaires des goussets. Il déterminera l'emplacement des presse-étoupes de ¾ pouces et informera les soumissionnaires s'il est nécessaire de les mettre en place.

HD-07 INSPECTION DES COMPARTIMENTS MORTS

Pas de questions ni de commentaires.

HD-08 ÉVALUATION DES RÉSERVOIRS DE CARBURANT

Pas de questions ni de commentaires.

HD-09 ÉVALUATION DES COFFRES DE PRISE D'EAU ET DE CAISSONS DE PRISE D'EAU

Un soumissionnaire indique que l'Intertuf 203 noir n'existe pas. L'ingénieur en chef déterminera un substitut approprié et en informera les soumissionnaires.

HD-10 REMPLACEMENT DES ANODES DES COFFRES DE PRISE D'EAU

Pas de questions ni de commentaires.

HD-11 ÉVALUATION DU SYSTÈME DE PROTECTION CATHODIQUE À COURANT IMPOSÉ

Pas de questions ni de commentaires.

HD-12 CHANGEMENT D'HUILE DU PROPULSEUR D'ÉTRAGE

Pas de questions ni de commentaires.

HD-13 ÉVALUATION DES VANNES D'ÉVACUATION VERS LA MER

L'ingénieur en chef confirme que chaque vanne doit être retirée pour vérifier les flasques. Les vérifications doivent être effectuées dans l'atelier du chantier naval et non sur le navire.

Un soumissionnaire déclare que les interférences pourraient être importantes.

HD-14 ÉVALUATION DES ARBRES PORTE-HÉLICE ET DES HÉLICES

On précise que les montants alloués au paragraphe 2.1.17 s'appliquent à un sous-traitant ou à des travaux effectués à l'interne. Les factures de sous-traitants et de matériel sont admissibles à la majoration au paragraphe 2.1.17 et la main-d'œuvre interne sera payée au taux de main-d'œuvre prévu au contrat en fonction des feuilles de temps.

HD-15 ÉVALUATION DU JOINT DE TUBE D'ÉTAMBOT À TRIBORD

Un soumissionnaire fait remarquer que la version française du cahier des charges contient une erreur dans les montants alloués de la section 2.1.1. Le responsable technique confirme que le montant est de 30 000 \$.

HD-16 ÉVALUATION DES ANCRES, DES CHAÎNES ET DES PUITS AUX CHAÎNES

Un soumissionnaire indique que l'Intershield 300 noir n'existe pas. L'ingénieur en chef déterminera un substitut approprié et en informera les soumissionnaires.

HD-16A RÉPARATIONS DES PUITS AUX CHAÎNES

Pas de questions ni de commentaires.

HD-17 RÉPARATIONS À LA COQUE ET À L'OSSATURE DE LA SALLE DES MACHINES DE PROPULSION

Un soumissionnaire se dit préoccupé par la proximité du travail sur l'acier avec le joint d'arbre. L'ingénieur en chef fournira des photos et des mesures.

E-01 ÉVALUATION DU GUINDEAU D'ANCRE

Pas de questions ni de commentaires.

E-01A RÉVISION DE LA POMPE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DU GUINDEAU D'ANCRE

On précise le paragraphe 2.1.21 pour indiquer que les déplacements dans le cadre du représentant détaché peuvent être déduits du montant alloué.

E-02 RÉVISION DU TREUIL D'AMARRAGE AVANT

E-02A RÉVISION DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DE TREUIL D'AMARRAGE À BÂBORD ET À TRIBORD

Pas de questions ni de commentaires.

E-03 RÉVISION DU DÉVIDOIR DE STOCKAGE DU CÂBLE DE REMORQUAGE

Pas de questions ni de commentaires.

E-03A RÉVISION DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DE LA MACHINERIE SUR LE PONT ARRIÈRE

Pas de questions ni de commentaires.

E-04 ÉVALUATIONS DES CHAUDIÈRES

Pas de questions ni de commentaires.

E-05 INSPECTIONS ANNUELLES DE LA PASSERELLE ET RÉVISION DE LA PLAQUE TOURNANTE À TRIBORD

Pas de questions ni de commentaires.

E-06 RÉVISION DU SYSTÈME HYDRAULIQUE DE L'APPAREIL À GOUVERNER

On précise que les montants alloués au paragraphe 2.1.6 s'appliquent à un sous-traitant ou à des travaux effectués à l'interne. Les factures de sous-traitants et de matériel sont admissibles à la majoration au paragraphe 2.1.6, et la main-d'œuvre interne sera payée au taux de main-d'œuvre prévu au contrat en fonction des feuilles de temps.

L-01 NETTOYAGE DES CUISINIÈRES DE LA CUISINE

Pas de questions ni de commentaires.

L-02 INSPECTION DU MOTEUR DE PROPULSION ET DU REFROIDISSEUR BÂBORD

Pas de questions ni de commentaires.

L-03 RÉVISION DES MOTEURS ÉLECTRIQUES ET DES VENTILATEURS

L-04 INSPECTION ET RÉPARATION DES TRANSITS ÉLECTRIQUES

Le paragraphe 2.1.4 est supprimé.

T-01 INSTALLATION DE L'ANTENNE TVRO SEATEL ST24

Pas de questions ni de commentaires.

T-02 INSTALLATION DU THALES VESSELINK

Pas de questions ni de commentaires.

Points de discussion ouverte

Il y a des discussions au sujet des éléments faisant obstacle. Les soumissionnaires conviennent que s'ils ne voient pas officiellement le navire, il est difficile de déterminer les éléments faisant obstacle. SPAC et la GCC en discuteront et donneront de plus amples renseignements dans la modification 001 de la demande de soumissions.

Comme il n'y a pas d'autres questions ou discussions, l'autorité contractuelle lève la séance à 14 h 15 (heure avancée de l'Atlantique).

QUESTIONS ET RÉPONSES

Document d'appel d'offres

- Q1. Les heures de travail non prévues à l'annexe F, section 1 b) peuvent-elles être réduites?
- R1. Oui, le nombre d'heures de travail non prévues est passé à 4 500 heures.
- Q2. Le Canada établira-t-il un taux minimal de main-d'œuvre à la section 2.3 de l'annexe F?

R2. Non.

Questions générales

- Q3. Étant donné que les soumissionnaires ne peuvent pas voir le navire, il est impossible de déterminer les éléments faisant obstacle. Comment les éléments faisant obstacle seront-ils gérés pour tous les articles visés?
- R3. Le Canada reconnaît qu'il est difficile de déterminer les éléments faisant obstacle. On encourage fortement les soumissionnaires à demander des photos et des séquences vidéo de tout endroit où des éléments faisant obstacle peuvent avoir une incidence sur les

travaux. Les éléments faisant obstacle qui ne peuvent pas être identifiés dans les photos ou les vidéos seront négociés au cas par cas.

Q4. La GCC fournira-t-elle une séquence vidéo montrant les articles faisant interférence? R4. Oui, une séquence vidéo a été placée sur le site FPT ftp://copper.pwgsc.gc.ca, et cette séquence peut être utilisée pour identifier les articles faisant interférence. Une séquence supplémentaire est disponible sur demande.

H-01

- Q5. La GCC éliminera-t-elle l'exigence de sécurité permanente? R5. Non.
- Q6. Les exigences en matière de contrôle de la COVID-19 seront-elles ajoutées à la feuille de renseignements sur les prix? R6. Non.
- Q7. Internet sans fil serait-il accepté sur le navire plutôt que Internet câblé? R7. Non, il est nécessaire d'avoir une connexion câblée.

H-08B

Q8. La tuyauterie en acier inoxydable de l'annexe 80 n'est pas nécessaire. La GCC acceptera-t-elle une tuyauterie de qualité inférieure? R8. Oui, modification à l'annexe 40.

H-10

- O9. Veuillez fournir des mesures sur l'ouverture de l'écoutille.
- R9. Dimensions de la cale : 6 pi x 12 pi libres, hauteur du pont : 22 pi.

HD-01

- Q10. L'obligation d'avoir un plongeur peut-elle être supprimée?
- R10. Oui, mais le maître de cale sèche demeure responsable de s'assurer que le navire est positionné également sur les tins centraux et latéraux.

HD-06

- Q11. Faut-il recourir à une plateforme pour accéder aux presse-étoupes? R11. Non.
- Q12. Veuillez fournir des photos des goussets.

R12. Photo jointes. Deux goussets seront situés dans la cale de la salle du cycloconvertisseur. Pour ce faire, il faudra que l'espace soit sans gaz, mais la cale est généralement propre dans ces zones.

HD-09

Q13. L'Intertuf 203 noir n'existe pas; quelle est la solution de rechange? R13. Intershield 300.

HD-14

Q14. En ce qui concerne l'élément de spécification HD-14 (2.1.8), le chantier naval doit fabriquer/fournir 4 boulons ajustés de raccordement, mais on ne donne aucun détail concernant le matériel à utiliser pour fabriquer les boulons ou la taille des boulons sur les dessins fournis. Serait-il possible d'obtenir les informations requises concernant ces boulons?

R14 : Le matériel à utiliser est de l'acier ANSI 4140, tête hexagonale d'environ 3 po sur le boulon. La longueur hors-tout est d'environ 13 po.

HD-16

Q15. L'Intershield 300 noir n'existe pas; quelle est la solution de rechange? R15. Deux (2) couches d'apprêt Intershield 300 et (1) couche supérieure Interthane 990.

HD-17

Q16. À quelle distance se trouve la section de réparation en acier du joint d'arbre? R16. La distance par rapport au joint d'arbre est d'environ 3 pieds. <u>E-06</u>

Q17. Je comprends qu'il y a une indemnité de 100 000 \$ pour qu'un représentant de Rexroth effectue tout ce qui concerne l'hydraulique pour les travaux E-01 – E-03A. Cependant, il y a une indemnité distincte de 25 000 \$ pour un représentant de Rexroth pour le travail E-06, mais la spécification stipule que cela ne s'applique qu'à la partie pompe hydraulique du travail. Le but de cette indemnité est-il de couvrir tous les travaux hydrauliques associés à E-06? Ce serait beaucoup plus clair et direct que d'avoir deux sous-traitants qui se divisent les travaux hydrauliques.

R17. Non, l'indemnité en E-06 a pour raison d'être la révision des pompes de l'appareil à gouverner en place seulement.

MODIFICATIONS À L'APPEL D'OFFRES

À l'article 2.9.2 ii), **INSÉRER** ce qui suit :

Heddle Marine, Port Weller (Ontario)	68 960, 00 \$
--------------------------------------	---------------

Annexe F, section 1b):

SUPPRIMER: 6 000 INSÉRER: 4 500

MODIFICATIONS AUX SPÉCIFICATIONS

Remarques générales, paragraphe 1.19 INSÉRER ce qui suit :

L'entrepreneur doit assurer la sécurité du navire en tout temps, notamment une patrouille physique du navire toutes les deux (2) heures. L'entrepreneur doit fournir à la Garde côtière un accès en permanence au navire ou au chantier naval si elle doit se rendre sur le navire pour faire fonctionner les systèmes et l'équipement du navire ou faire fonctionner des alarmes silencieuses.

Le paragraphe 4.1 de H-01 est **MODIFIÉ** comme suit :

L'entrepreneur doit désigner un photographe professionnel...

Au point H-01, INSÉRER ce qui suit :

31. Raccordement et alimentation en eau de refroidissement du système de refroidissement central

31.1 L'entrepreneur doit raccorder une conduite d'eau de refroidissement de 3 pouces à l'eau salée du système de refroidissement central du navire pour permettre le refroidissement des systèmes du navire tels que la réfrigération et la climatisation. L'alimentation en eau de refroidissement à l'eau salée doit fournir un débit constant d'eau salée à un maximum de 30 lb/po². La conduite d'eau de refroidissement à l'eau salée de 3 pouces doit être installée avec une vanne d'isolement qui est reliée au système de refroidissement central et une autre à l'extérieur de la cuve afin que le débit d'eau de refroidissement puisse être isolé en cas de fuite. L'entrepreneur est responsable d'acheminer l'eau de refroidissement par-dessus bord loin de la coque afin qu'elle ne nuise pas au nettoyage et à la peinture de la coque.

Au point H-04, le paragraphe 2.1.23 est complètement **SUPPRIMÉ**.

Au point H-06, le paragraphe 2.1.17 est **MODIFIÉ** comme suit :

Chaque gousset de pont doit être recouvert d'une (1) couche d'apprêt à l'époxy de qualité marine et de deux (2) couches de peinture à l'époxy blanche de qualité

marine. Tous les revêtements doivent être appliqués conformément aux instructions du fabricant. Chaque gousset doit être recouvert de deux (2) couches d'apprêt à l'époxy Intershield 300, une EFS de 6 mils par couche et deux (2) couches supérieures d'Interthane 990 blanc d'une EFS de 2 mils.

Au point H-06, le paragraphe 2.1.18 est MODIFIÉ comme suit :

Chaque bras de bossoir doit être recouvert d'une (1) couche d'apprêt à l'époxy de qualité marine deux (2) couches d'apprêt à l'époxy Intershield 300, une EFS de 6 mils par couche et de deux (2) couches de peinture à l'époxy blanche de qualité marine et deux (2) couches supérieures d'Interthane 990 blanc d'une EFS de 2 mils.

Au point H-06, paragraphe 2.1.38A, INSÉRER ce qui suit :

L'entrepreneur doit sabler aux abrasifs tout l'extérieur du vérin afin de produire l'état décrit dans la norme SSPC SP-10 pour qu'il soit presque blanc. L'entrepreneur doit s'assurer qu'aucun grain ne pénètre dans les parties internes du vérin. L'entrepreneur doit s'assurer que les parties internes du vérin sont exemptes de grains lorsque le travail est terminé. L'extérieur du vérin doit être recouvert de deux (2) couches d'Intershield 300 d'une EFS de 6 mils par couche. Les vérins doivent être recouverts d'une couche supérieure et deux (2) couches d'Interthane 990 d'une EFS de 2 mils par couche.

Au point H-06, paragraphe 2.1.42:

SUPPRIMER: Deux (2) couches d'apprêt époxy de qualité marine. L'entrepreneur doit appliquer deux (2) couches de peinture époxy de qualité marine blanche sur toute la surface extérieure du réservoir. **INSÉRER**: Deux (2) couches d'Intershield 300 d'une EFS de 6 mils par couche. L'ensemble du réservoir doit être enduit de deux (2) couches supérieures

L'ensemble du réservoir doit être enduit de deux (2) couches supérieures d'Interthane 990 blanc d'une EFS de 2 mils par couche.

Au point H-06, le paragraphe 2.1.49 est **MODIFIÉ** comme suit :

Tout revêtement perturbé doit être remplacé par l'entrepreneur en utilisant deux (2) couches d'apprêt époxy de qualité marine d'Intershield 300 d'une EFS de 6 mils par couche et deux (2) couches de finition d'une peinture époxy de qualité marine d'Interthane 990 blanc d'une EFS de 2 mils par couche dont la couleur correspond à la zone environnante enduite.

Au point H-07, paragraphe 2.1.6:

SUPPRIMER : préparée de la manière décrite dans la spécification de peinture CM600222

INSÉRER : enduit de deux (2) couches d'Intershield 300 d'une EFS de 6 mils par couche

Au point H-07, paragraphe 2.1.7:

SUPPRIMER : de la manière décrite dans la spécification de peinture CM600222 03 – Rampes de bossoir de bateau

INSÉRER: avec deux (2) couches d'Interthane 990 d'une EFS de 2 mils par

couche avec la couleur d'Interthane 990

Au point H-08, le paragraphe 1.1.1 est MODIFIÉ comme suit :

Cet article de la spécification consiste pour l'entrepreneur à ouvrir et à nettoyer *et réparer l'enduit sur* les réservoirs d'eau douce

Au point H-08, le paragraphe 2.1.5 est **MODIFIÉ** comme suit :

L'intérieur de chaque réservoir doit être lavé au moyen d'eau à haute pression (> 3 000 lb/po2)

Au point H-08, le paragraphe 2.1.10 est complètement **SUPPRIMÉ** et **REMPLACÉ** par ce qui suit :

L'entrepreneur et le RIGC doivent inspecter le réservoir pour déterminer les zones des réservoirs qui devront être réparées en consultation avec l'inspecteur de la NACE désigné par la GCC. On doit convenir des zones avant toute préparation de surface. Toutes les zones nécessitant des réparations du revêtement doivent être nettoyées au moyen d'un outil électrique jusqu'au métal, SSPC SP-11. Le revêtement existant doit être aminci. Toutes les zones nécessitant un enduit doivent être recouvertes de deux couches d'InterLine 975P d'une EFS de 8 mils par couche, pour un total de 16 mils. L'entrepreneur doit s'assurer que tous les débris provenant du nettoyage au moyen d'un outil électrique soient retirés du réservoir d'eau douce avant d'enduire le revêtement. L'entrepreneur doit inclure un coût dans sa soumission pour la réparation de 10 m² de revêtement dans chaque réservoir d'eau douce pour un total de 20 m². Ce coût sera inclus dans la soumission globale et sera calculé au prorata à la hausse ou à la baisse en fonction de la superficie totale des réparations de revêtement requises au moyen du processus décrit dans le document SPAC 1379. Le revêtement du réservoir d'eau douce est l'International Interline 975P blanc. Tous les revêtements doivent être appliqués conformément aux spécifications et aux directives d'application du fabricant.

Au point H-08, paragraphe 2.1.19, INSÉRER ce qui suit :

L'entrepreneur doit laisser l'eau rester dans les réservoirs au moins 72 heures avant de prélever le deuxième échantillon d'eau.

Au point H-08 paragraphe 3.2.2, **INSÉRER** ce qui suit :

CGCC 05-2020 : Fiche technique des Services techniques intégrés : Mise à jour sur les revêtements des réservoirs d'eau potable, leçons apprises et recommandations.

Le point H-08A est complètement SUPPRIMÉ.

Au point H-08B, paragraphe 2.1.2:

SUPPRIMER: annexe 80. **INSÉRER**: annexe 40.

Au point HD-01, le paragraphe 2.1.4 est complètement SUPPRIMÉ.

Au point HD-03 paragraphe 2.1.4, INSÉRER ce qui suit :

Aux fins de l'appel d'offres, il faut supposer qu'aucune réparation dans un espace clos ou sur des revêtements ne sera nécessaire.

Au point HD-04, le paragraphe 2.1.11 est **MODIFIÉ** comme suit :

La zone totale qu'on doit réparer doit être convenue par l'entrepreneur, le RIGC, l'ATGC et SPAC et en consultation avec l'inspecteur de la NACE nommé par la GCC. Les conseils prodigués par inspecteurs NACE nommés par la GCC serviront à établir la zone avant d'entreprendre les travaux de réparation.

Au point HD-05, le paragraphe 2.1.15 est MODIFIÉ comme suit :

Ce coût doit faire partie du prix global de l'offre et sera calculé au prorata à la hausse ou à la baisse en fonction du nombre final de bagues renouvelées mais il doit apparaître séparément.

Au point HD-06A, le paragraphe 2.1.7 est **MODIFIÉ** comme suit :

SUPPRIMER: 300 (bronze) donnant un feuil sec d'une épaisseur de 11 mils, suivies d'une couche de finition d'Intershield 300 (aluminium)

INSÉRER: L'entrepreneur doit utiliser des couleurs contrastantes avec la couche finale en aluminium.

Au point HD-09 paragraphe 2.1.15, INSÉRER ce qui suit :

L'entrepreneur doit appliquer une (1) couche d'Intershield 200 d'une EFS de 8 mils, suivie d'une (1) couche d'Interspeed 640 d'une EFS de 4 mils. Avant chaque application de revêtement, on doit appliquer un revêtement par bandes sur tous les bords, coins et zones difficiles d'accès.

Au point HD-09, **SUPPRIMER** complètement les paragraphes 2.1.15.1, 2.1.15.2 et 2.1.15.3.

Au point HD-14, le paragraphe 2.1.17 est MODIFIÉ comme suit :

Le montant alloué fera partie intégrante de l'offre globale et sera ajusté à la hausse ou à la baisse sur présentation d'une facture *ou de feuilles de temps* à titre de preuve en vertu du processus SPAC 1379.

Au point HD-14, le paragraphe 2.1.18 est **MODIFIÉ** comme suit :

Ce coût sera compris dans le montant total de l'offre. Il sera augmenté ou diminué en proportion des travaux effectués sur les factures *ou des feuilles de temps* en vertu du processus SPAC 1379.

Au point HD-15, paragraphe 2.1.1 (VERSION FRANÇAISE SEULEMENT):

SUPPRIMER: 300 000 \$ **INSÉRER**: 30 000 \$

Au point HD-16, paragraphe 2.1.10, INSÉRER ce qui suit :

L'entrepreneur doit appliquer une couche deux (2) couches d'Intergard 5377 à 6 mils par couche d'Intershield 300 noir sur les deux côtés de la chaîne de manière à produire une ÉFS de 8 mils par couche. Le revêtement doit être appliqué conformément aux exigences du fabricant et doit sécher avant de tourner la chaîne pour enduire l'autre côté.

Au point HD-16, paragraphe 2.1.13:

SUPPRIMER: EFS de 8 à 10 mils par couche

INSÉRER: EFS de 5 mils. Les ancres doivent être recouvertes d'une couche supérieure avec deux (2) couches d'Interthane 990 noir d'une EFS de 2 mils par couche.

Au point E-01, paragraphe 2.1.21, **INSÉRER** ce qui suit :

Le représentant détaché sera remboursé pour les frais de déplacement et de subsistance autorisés qui sont engagés de façon raisonnable et appropriée dans l'exécution des travaux précisés, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit.

Au point E-01, paragraphe 4.1.2 est complètement **SUPPRIMÉ**.

Au point E-06, le paragraphe 2.1.6 est **MODIFIÉ** comme suit :

Ce montant sera compris dans la soumission globale et sera ajusté à la hausse ou à la baisse de la manière décrite dans le processus SPAC 1379 sur présentation de la facture comme preuve *ou des feuilles de temps*.

Au point L-04, le paragraphe 2.1.4 est complètement **SUPPRIMÉ**.

LA FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PRIX

Voir ci-joint

RAPPORT SUR LES REVÊTEMENTS DE PLOMB

Rapport sur les revêtements de plomb a été téléchargé dans le dossier de données techniques sur le site FTP

Toutes les autres modalités demeurent les mêmes.

APPENDICE 1 DE L'ANNEXE F FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PRIX

H-01-SERVICES (57 jours)	1	\$
Paragraphe 15.2 Electricité \$/kWh x 6 500 kWh (estimation)	2	\$
Paragraphe 17.2 Eau potable \$/litre x 112 000 litres (estimation)	3	
Paragraphe 19.1 Grutage \$/heure x 100 heures (estimation)	4	\$
	4	\$
Paragraphe 20.1 Enlèvement et élimination de l'huile usée \$/litre x	ا ا	
4 415 litres (estimation)	5	\$
Paragraphe 21.1 Enlèvement et élimination du carburant diesel \$/litre x		
3 000 litres (estimation)	6	\$
Paragraphe 22.1 Enlèvement et élimination de l'eau contaminée\$/litre x		
23 000 litres (estimation)	7	\$
Paragraphe 25.1 Protection du pont \$/m² x 500 m² (estimation)	8	\$
Paragraphe 26.1 Protection des cloisons \$/m² x 300 m² (estimation)	9	\$
Paragraphe 29.3 Montants alloués pour les sous-traitants	10	250,000.00 \$
Paragraphe 29.3 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x		
250 000 \$ (estimation)	11	\$
Paragraphe 29.6 Montants alloués pour les sous-traitants	12	25,000.00 \$
Paragraphe 29.6 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x		- ,
25 000 \$ (estimation)	13	\$
Paragraphe 29.10 Montants alloués pour les sous-traitants	14	25,000.00 \$
Paragraphe 29.10 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x	17	23,000.00 \$
	1.5	¢
25 000 \$ (estimation)	15	\$
H 04 TABLEAU DE DDODUCTION DI ANC DANCRECTION ET DACCAIC ET	1.6	¢.
H-02 – TABLEAU DE PRODUCTION, PLANS D'INSPECTION ET D'ESSAIS ET	16	\$
H-03 – ACCOSTAGE ET AMARRAGE	17	\$
2.1.3 Coûts des remorqueurs et des pilotes	18	\$
2.1.5 Cours des remorqueurs et des priotes	10	Φ
H-04 - NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION	19	\$
H-05 – INSPECTION ANNUELLE DES BOSSOIRS DE BARGE SP	20	\$
Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché	20	10,000.00 \$
Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché		
Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation)	21	10,000.00 \$
Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) H-06 – INSPECTION QUINQUENNALE DU BOSSOIR DE	21 22	10,000.00 \$
Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) H-06 – INSPECTION QUINQUENNALE DU BOSSOIR DE L'EMBARCATION DE SAUVETAGE	21 22 23	10,000.00 \$
Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) H-06 – INSPECTION QUINQUENNALE DU BOSSOIR DE L'EMBARCATION DE SAUVETAGE Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché	21 22	10,000.00 \$
Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) H-06 – INSPECTION QUINQUENNALE DU BOSSOIR DE L'EMBARCATION DE SAUVETAGE Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x	21 22 23 24	\$ 20,000.00 \$
Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) H-06 – INSPECTION QUINQUENNALE DU BOSSOIR DE L'EMBARCATION DE SAUVETAGE Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 20 000 \$ (estimation)	21 22 23 24 25	\$ 20,000.00 \$
Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) H-06 – INSPECTION QUINQUENNALE DU BOSSOIR DE L'EMBARCATION DE SAUVETAGE Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 20 000 \$ (estimation) Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour les pièces	21 22 23 24	\$ 20,000.00 \$
Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) H-06 – INSPECTION QUINQUENNALE DU BOSSOIR DE L'EMBARCATION DE SAUVETAGE Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 20 000 \$ (estimation) Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour les pièces Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour les pièces Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x	21 22 23 24 25	\$ 20,000.00 \$
Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) H-06 - INSPECTION QUINQUENNALE DU BOSSOIR DE L'EMBARCATION DE SAUVETAGE Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 20 000 \$ (estimation) Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour les pièces Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation)	21 22 23 24 25	\$ 20,000.00 \$
Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) H-06 - INSPECTION QUINQUENNALE DU BOSSOIR DE L'EMBARCATION DE SAUVETAGE Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 20 000 \$ (estimation) Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour les pièces Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) 2.1.23 Retrait et réinstallation du treuil	21 22 23 24 25 26	\$ 20,000.00 \$ \$ 10,000.00 \$
Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) H-06 - INSPECTION QUINQUENNALE DU BOSSOIR DE L'EMBARCATION DE SAUVETAGE Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 20 000 \$ (estimation) Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour les pièces Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) 2.1.23 Retrait et réinstallation du treuil Paragraphe 2.1.32 Montants alloués pour les pièces	21 22 23 24 25 26 27	\$ 20,000.00 \$ \$ 10,000.00 \$
Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) H-06 - INSPECTION QUINQUENNALE DU BOSSOIR DE L'EMBARCATION DE SAUVETAGE Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 20 000 \$ (estimation) Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour les pièces Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) 2.1.23 Retrait et réinstallation du treuil	21 22 23 24 25 26 27 28	\$ 20,000.00 \$ \$ 10,000.00 \$
Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) H-06 - INSPECTION QUINQUENNALE DU BOSSOIR DE L'EMBARCATION DE SAUVETAGE Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 20 000 \$ (estimation) Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour les pièces Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) 2.1.23 Retrait et réinstallation du treuil Paragraphe 2.1.32 Montants alloués pour les pièces	21 22 23 24 25 26 27 28	\$ 20,000.00 \$ \$ 10,000.00 \$
Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) H-06 - INSPECTION QUINQUENNALE DU BOSSOIR DE L'EMBARCATION DE SAUVETAGE Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 20 000 \$ (estimation) Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour les pièces Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) 2.1.23 Retrait et réinstallation du treuil Paragraphe 2.1.32 Montants alloués pour les pièces Paragraphe 2.1.32 Montants alloués pour les pièces Paragraphe 2.1.32 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x	21 22 23 24 25 26 27 28 29	\$ 20,000.00 \$ \$ 10,000.00 \$ \$ 10,000.00 \$
Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) H-06 - INSPECTION QUINQUENNALE DU BOSSOIR DE L'EMBARCATION DE SAUVETAGE Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 20 000 \$ (estimation) Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour les pièces Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) 2.1.23 Retrait et réinstallation du treuil Paragraphe 2.1.32 Montants alloués pour les pièces Paragraphe 2.1.32 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) Paragraphe 2.1.41 Montants alloués pour le rechromage	21 22 23 24 25 26 27 28 29	\$ 20,000.00 \$ \$ 10,000.00 \$ \$ 10,000.00 \$
Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) H-06 - INSPECTION QUINQUENNALE DU BOSSOIR DE L'EMBARCATION DE SAUVETAGE Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 20 000 \$ (estimation) Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour les pièces Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) 2.1.23 Retrait et réinstallation du treuil Paragraphe 2.1.32 Montants alloués pour les pièces Paragraphe 2.1.32 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) Paragraphe 2.1.41 Montants alloués pour le rechromage Paragraphe 2.1.41 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x	21 22 23 24 25 26 27 28 29	\$ 20,000.00 \$ \$ 20,000.00 \$ \$ 10,000.00 \$ \$ 10,000.00 \$
Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) H-06 - INSPECTION QUINQUENNALE DU BOSSOIR DE L'EMBARCATION DE SAUVETAGE Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 20 000 \$ (estimation) Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour les pièces Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) 2.1.23 Retrait et réinstallation du treuil Paragraphe 2.1.32 Montants alloués pour les pièces Paragraphe 2.1.32 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) Paragraphe 2.1.41 Montants alloués pour le rechromage	21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	\$ 20,000.00 \$ \$ 10,000.00 \$ \$ 10,000.00 \$
Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) H-06 - INSPECTION QUINQUENNALE DU BOSSOIR DE L'EMBARCATION DE SAUVETAGE Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 20 000 \$ (estimation) Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour les pièces Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) 2.1.23 Retrait et réinstallation du treuil Paragraphe 2.1.32 Montants alloués pour les pièces Paragraphe 2.1.32 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) Paragraphe 2.1.41 Montants alloués pour le rechromage Paragraphe 2.1.41 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x	21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	\$ 20,000.00 \$ \$ 20,000.00 \$ \$ 10,000.00 \$ \$ 10,000.00 \$
Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) H-06 - INSPECTION QUINQUENNALE DU BOSSOIR DE L'EMBARCATION DE SAUVETAGE Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 20 000 \$ (estimation) Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour les pièces Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) 2.1.23 Retrait et réinstallation du treuil Paragraphe 2.1.32 Montants alloués pour les pièces Paragraphe 2.1.32 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) Paragraphe 2.1.41 Montants alloués pour le rechromage Paragraphe 2.1.41 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) Paragraphe 2.1.41 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation)	21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32	\$\\ \$\script{\$\sintent{\$\script{\$\script{\$\script{\$\script{\$\script{\$\script{\$\script{\$\script{\$\script{\$\script{\$\script{\$\script{\$\script{\$\script{\$\sintent{\$\sint{\$\sintent{\$\sintent{\$\sint{\$\sintent{\$\sintent{\$\sintent{\$\sint{\$\sinte
Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) H-06 - INSPECTION QUINQUENNALE DU BOSSOIR DE L'EMBARCATION DE SAUVETAGE Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le représentant détaché Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 20 000 \$ (estimation) Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour les pièces Paragraphe 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) 2.1.23 Retrait et réinstallation du treuil Paragraphe 2.1.32 Montants alloués pour les pièces Paragraphe 2.1.32 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation) Paragraphe 2.1.41 Montants alloués pour le rechromage Paragraphe 2.1.41 Montants alloués pour le prix majoré % (max 10 %) x 10 000 \$ (estimation)	21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	\$ 20,000.00 \$ \$ 20,000.00 \$ \$ 10,000.00 \$ \$ 10,000.00 \$

H-08 - NETTOYAGE ET EVALUATION DES RESERVOIRS D'EAU		
DOUCE DOUCE	35	\$
2.1.10 Réparation du revêtement du réservoir d'eau douce \$/m² x 20 m²		
(estimation)	36	\$
H-08A – GRENAILLAGE ET REVETEMENT DES RÉSERVOIRS D'EAU		
DOUCE	xx	XXXXX
H-08B – REMPLACEMENT DE LA TUYAUTERIE DES RÉSERVOIRS	 	
D'EAU DOUCE	37	\$
H-09 - REMPLACEMENT DES GOUJONS DES COUVERCLES DE TROU D'HOMME	38	¢
2.1.2 Renouvellement des goujons \$/goujons x 10 goujons (estimation)	39	\$
4. genjem in 10 genjem (commune)	3,1	
HH-10 – INSTALLATION DES PATTES DE PONT	40	\$
H-11 – RENOUVELLEMENT DU REVÊTEMENT DE PLANCHER DE LA	- - 	
SALLE DES RADIOCOMMUNICATIONS	41	\$
H-12 – ASSIETTE ET STABILITÉ	42	\$
3 – PLAN D'ÉVALUATION ET DE GESTION DES REVÊTEMENTS DE PLOMB	43	\$
2.1.2 Montants alloués pour les sous-traitants	44	100,000.00 \$
2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré % (max. 10 %) x 100 000 \$		·
(estimation)	45	\$
HD-01 – MISE EN CALE SÈCHE	46	\$
IID VI MIGE EN CARE SECTE	10	Φ
HD-02 – USURE DES PALIERS DU TUBE D'ÉTAMBOT	47	\$
HD-03 – EVALUATION ET REPARATION DES SOUDURES SUR LA		
COQUE	48	\$
2.1.3.1 Gougeage à l'arc \$/pied linéaire x 100 pi linéaires (estimation)	49	\$
2.1.3.2 Cordon de soudure\$/pied linéaire x 500 pi linéaires (estimation)	50	\$
2.1.3.3 Certificats confirmant l'absence de gaz \$/certificat x 5 certificats (estimation)	51	\$
(estimation)	31	Φ
2.1.3.4 Inspections de type END \$/inspection x 10 inspections (estimation)	52	\$
HD-04 – NETTOYAGE ET REVETEMENT DE LA COQUE	53	\$
2.1.19 Grenaillage par balayage de la coque sous l'eau\$/m² x 725 m²		Ψ
(estimation)	54	\$
2.1.26 Grenaillage par balayage de la zone de bordé rendorcé \$/m² x 225 m² (estimation)	5.5	\$
2.1.32 Grenaillage par balayage de la coque qui n'est pas sous l'eau \$\frac{1}{m^2} x\$	55	ф
112,5 m² (estimation)	56	\$
2.1.37 Montants alloués pour les sous-traitants	57	5,000.00 \$
2.1.37 Montants alloués pour le prix majoré % (max. 10 %) x 5 000 \$ (estimation)	50	ф
2.1.38 Peinture de symbole sur la coque	58 59	<u> </u>
	39	ψ
HD-05 – EVALUATION DU GOUVERNAIL ET DE LA MECHE DE		
GOUVERNAIL	60	\$
2.1.15 Renouvellement des bagues d'aiguillot \$/bagues x 3 bagues (estimation)	61	\$
Community	01	

2.1.17 Fourniture et installation d'anodes de zinc M40 \$/anode x 12 anodes		
(estimation)	62	\$
2.1.21 Préparation des surfaces et des revêtements \$/m² x 5 m² (estimation)	63	\$
2.1.25 Montants alloués pour le représentant détaché	64	10,000.00 \$
2.1.25 Montants alloués pour le prix majoré % (max. 10 %) x 10 000 \$		
(estimation)	65	\$
2.1.27 Fourniture de tôles de profilage\$/tôle x 2 tôles (estimation)	66	\$
HD-06 – INSPECTION DES CITERNES DE BALLAST	67	\$
2.1.5 Fourniture et installation d'anodes ZHS-23T\$/anode x 50 anodes		
(estimation)	68	\$
2.1.10 Préparation des surfaces et des revêtements \$/m² x 400 m² (estimation)	69	¢
(estimation)	09	\$
HD-06A – REVÊTEMENT DU COQUERON AVANT	70	\$
THE OZD MANING ANY AND ANONHOUSE DE CHERNIE DE		
HD-06B – MODIFICATIONS AUX TRANSDUCTEURS DE CITERNE DE BALLAST	71	\$
2.1.7 Fourniture et installation d'appareils de suspension des fils \$/appareil x	1 / 1	φ
50 appareils (estimation)	72	\$
HD-07 – INSPECTION DES COMPARTIMENTS MORTS	73	\$
2.1.9 Préparation des surfaces et des revêtements \$\m^2 x 50 m^2 (estimation)\$	74	\$
2.1.5 Propulation des surfaces et des revelements will x 50 m (estimation)	/	ψ
HD-08 – ÉVALUATION DES RÉSERVOIRS DE CARBURANT	75	\$
HD-09 – EVALUATION DES COFFRES DE PRISE D'EAU ET DE	↓	
CAISSONS DE PRISE D'EAU	76	\$
2.1.12 Fourniture et installation d'anodes M24\$/anode x 42 anodes	1 70	Ψ
(estimation)	77	\$
2.1.14 Grenaillage et enduit des coffres de prise d'eau et des caissons de prise	7.0	Φ.
d'eau\$/m² x 400 m² (estimation) 2.1.19 Renouvellement des attaches\$/attache x 10 attaches (estimation)	78	\$
2.1.24 Fourniture et installation des anodes en forme de goutte \$\frac{1}{2}\text{anode x}\$	19	φ
6 anodes (estimation)	80	\$
UD 40 DEMAN A COMENTARIS ANODES DES COPENDO DE DIVISI	<u> </u>	
HD-10 – REMPLACEMENT DES ANODES DES COFFRES DE PRISE D'EAU	81	•
2.1.3 Montants alloués pour le représentant détaché	82	10,000.00 \$
2.1.3 Montants alloués pour le prix majoré % (max. 10 %) x 10 000 \$		·
(estimation)	83	\$
2.1.7 Retrait et installation des anodes\$/anode x 8 anodes (estimation)	84	\$
HD-11 - EVALUATION DU SYSTEME DE PROTECTION CATHODIQUE	+ $-$	
À COURANT IMPOSÉ	85	\$
2.1.8 Renouvellement des anodes\$/anode x 4 anodes (estimation)	86	\$
2.1.8 Renouvellement des cellules de référence \$/cellule x 2 cellules	87	\$
HD-12 - CHANGEMENT D'HUILE DU PROPULSEUR D'ETRAGE	88	\$
2.1.8 Retrait et installation des anodes\$/anode x 9 anodes (estimation)	89	\$
HD-13 – ÉVALUATION DES VANNES D'ÉVACUATION VERS LA MER	90	\$
	1	

HD-14 – ÉVALUATION DES ARBRES PORTE-HÉLICE ET DES HÉLICES	91	
2.1.6 Montants alloués pour les sous-traitants	92	30,000.00
2.1.6 Montants alloués pour le prix majoré % (max. 10 %) x 30 000 \$		
(estimation)	93	
2.1.8 Fabrication et fourniture de boulons \$/boulon x 4 boulons (estimation)	94	
2.1.17 Montants alloués pour la main-d'œuvre et le matériel du sous-traitant	95	15,000.00
2.1.17 Montants alloués pour le prix majoré (matériel) : % (max. 10 %) x		
15 000 \$ (estimation)	96	
2.1.18 Montants alloués pour la main-d'œuvre et le matériel du sous-traitant	97	10,000.00
2.1.18 Montants alloués pour le prix majoré (matériel) : % (max. 10 %) x	<u> </u>	10,000.00
10 000 \$ (estimation)	98	
2.1.19 Placer l'arbre d'hélice dans le tour et mesurer s'il est bien droit	99	
2.1.22 Retirait, usinage, installation et ajustement des roulements\$/roulement	- //	
x 2 roulements (estimation)	100	
2.1.26 Fourniture et installation de Belzona \$/kg x 6 kg (estimation)	101	
2.1.28 Ajustement des hélices\$/ajustement x 4 ajustements (estimation)	101	
2.1.20 Ajustement des hences \$\phi_ajustement \text{x 4 ajustements (estimation)}	102	
HD-15 – ÉVALUATION DU JOINT DE TUBE D'ÉTAMBOT À TRIBORD	103	
2.1.1 Montants alloués pour le représentant détaché	104	30,000.00
2.1.1 Montants alloués pour le prix majoré du représentant détaché % (max.		
10 %) x 30 000 \$ (estimation)	105	
2.1.11 Coût de l'usinage des sièges de laiton	106	
2.1.12 Coût de l'usinage de la garniture d'étanchéité	107	
HD-16 – ÉVALUATION DES ANCRES, DES CHAÎNES ET DES PUITS AUX		
CHAÎNES	108	
HD-16A – REPARATIONS DES PUITS AUX CHAINES	109	
2.1.1 Remplacement de l'acier \$/m² x 12 m² (estimation)		
2.1.1 Kempiacement de l'acter\$/m² x 12 m² (estimation)	110	
HD-17 – REPARATIONS A LA COQUE ET A L'OSSATURE DE LA SALLE		
DES MACHINES DE PROPULSION	111	
2.1.11 Examens par radiographie des soudures \$/examen x 6 examens	112	
2.1.11 Examens par radiographic des soudures	112	
E-01 – ÉVALUATION DU GUINDEAU D'ANCRE	113	100 000 00
E-01 – ÉVALUATION DU GUINDEAU D'ANCRE 2.1.21 Montants alloués pour le représentant détaché	113 114	100,000.00
E-01 – ÉVALUATION DU GUINDEAU D'ANCRE	113	100,000.00
E-01 – ÉVALUATION DU GUINDEAU D'ANCRE 2.1.21 Montants alloués pour le représentant détaché 2.1.21 Montants alloués pour le prix majoré du représentant détaché % (max. E-01A – RÉVISION DE LA POMPE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR	113 114 115	100,000.00
E-01 – ÉVALUATION DU GUINDEAU D'ANCRE 2.1.21 Montants alloués pour le représentant détaché 2.1.21 Montants alloués pour le prix majoré du représentant détaché % (max. E-01A – RÉVISION DE LA POMPE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR	113 114	100,000.00
E-01 – ÉVALUATION DU GUINDEAU D'ANCRE 2.1.21 Montants alloués pour le représentant détaché 2.1.21 Montants alloués pour le prix majoré du représentant détaché % (max. E-01A – RÉVISION DE LA POMPE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DU GUINDEAU D'ANCRE	113 114 115	100,000.00
E-01 – ÉVALUATION DU GUINDEAU D'ANCRE 2.1.21 Montants alloués pour le représentant détaché 2.1.21 Montants alloués pour le prix majoré du représentant détaché % (max. E-01A – RÉVISION DE LA POMPE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DU GUINDEAU D'ANCRE E-02 – RÉVISION DU TREUIL D'AMARRAGE AVANT	113 114 115	100,000.00
E-01 – ÉVALUATION DU GUINDEAU D'ANCRE 2.1.21 Montants alloués pour le représentant détaché 2.1.21 Montants alloués pour le prix majoré du représentant détaché % (max. E-01A – RÉVISION DE LA POMPE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DU GUINDEAU D'ANCRE E-02 – RÉVISION DU TREUIL D'AMARRAGE AVANT E-02A – RÉVISION DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DE TREUIL	113 114 115 116	100,000.00
E-01 – ÉVALUATION DU GUINDEAU D'ANCRE 2.1.21 Montants alloués pour le représentant détaché 2.1.21 Montants alloués pour le prix majoré du représentant détaché % (max. E-01A – RÉVISION DE LA POMPE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DU GUINDEAU D'ANCRE E-02 – RÉVISION DU TREUIL D'AMARRAGE AVANT	113 114 115	100,000.00
E-01 – ÉVALUATION DU GUINDEAU D'ANCRE 2.1.21 Montants alloués pour le représentant détaché 2.1.21 Montants alloués pour le prix majoré du représentant détaché % (max. E-01A – RÉVISION DE LA POMPE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DU GUINDEAU D'ANCRE E-02 – RÉVISION DU TREUIL D'AMARRAGE AVANT E-02A – RÉVISION DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DE TREUIL D'AMARRAGE À BÂBORD ET À TRIBORD	113 114 115 116	100,000.00
E-01 – ÉVALUATION DU GUINDEAU D'ANCRE 2.1.21 Montants alloués pour le représentant détaché 2.1.21 Montants alloués pour le prix majoré du représentant détaché % (max. E-01A – RÉVISION DE LA POMPE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DU GUINDEAU D'ANCRE E-02 – RÉVISION DU TREUIL D'AMARRAGE AVANT E-02A – RÉVISION DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DE TREUIL D'AMARRAGE À BÂBORD ET À TRIBORD E-03 – RÉVISION DU DÉVIDOIR DE STOCKAGE DU CABLE DE	113 114 115 116 117	100,000.00
E-01 – ÉVALUATION DU GUINDEAU D'ANCRE 2.1.21 Montants alloués pour le représentant détaché 2.1.21 Montants alloués pour le prix majoré du représentant détaché % (max. E-01A – RÉVISION DE LA POMPE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DU GUINDEAU D'ANCRE E-02 – RÉVISION DU TREUIL D'AMARRAGE AVANT E-02A – RÉVISION DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DE TREUIL D'AMARRAGE À BÂBORD ET À TRIBORD	113 114 115 116	100,000.00
E-01 – ÉVALUATION DU GUINDEAU D'ANCRE 2.1.21 Montants alloués pour le représentant détaché 2.1.21 Montants alloués pour le prix majoré du représentant détaché % (max. E-01A – RÉVISION DE LA POMPE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DU GUINDEAU D'ANCRE E-02 – RÉVISION DU TREUIL D'AMARRAGE AVANT E-02A – RÉVISION DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DE TREUIL D'AMARRAGE À BÂBORD ET À TRIBORD E-03 – RÉVISION DU DÉVIDOIR DE STOCKAGE DU CÁBLE DE REMORQUAGE	113 114 115 116 117	100,000.00
E-01 – ÉVALUATION DU GUINDEAU D'ANCRE 2.1.21 Montants alloués pour le représentant détaché 2.1.21 Montants alloués pour le prix majoré du représentant détaché % (max. E-01A – RÉVISION DE LA POMPE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DU GUINDEAU D'ANCRE E-02 – RÉVISION DU TREUIL D'AMARRAGE AVANT E-02A – RÉVISION DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DE TREUIL D'AMARRAGE À BÂBORD ET À TRIBORD E-03 – RÉVISION DU DÉVIDOIR DE STOCKAGE DU CÂBLE DE REMORQUAGE E-03A – RÉVISION DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DE LA	113 114 115 116 117 118	100,000.00
E-01 – ÉVALUATION DU GUINDEAU D'ANCRE 2.1.21 Montants alloués pour le représentant détaché 2.1.21 Montants alloués pour le prix majoré du représentant détaché % (max. E-01A – RÉVISION DE LA POMPE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DU GUINDEAU D'ANCRE E-02 – RÉVISION DU TREUIL D'AMARRAGE AVANT E-02A – RÉVISION DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DE TREUIL D'AMARRAGE À BÂBORD ET À TRIBORD E-03 – RÉVISION DU DÉVIDOIR DE STOCKAGE DU CABLE DE	113 114 115 116 117	100,000.00
E-01 – ÉVALUATION DU GUINDEAU D'ANCRE 2.1.21 Montants alloués pour le représentant détaché 2.1.21 Montants alloués pour le prix majoré du représentant détaché % (max. E-01A – RÉVISION DE LA POMPE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DU GUINDEAU D'ANCRE E-02 – RÉVISION DU TREUIL D'AMARRAGE AVANT E-02A – RÉVISION DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DE TREUIL D'AMARRAGE À BÂBORD ET À TRIBORD E-03 – RÉVISION DU DÉVIDOIR DE STOCKAGE DU CÂBLE DE REMORQUAGE E-03A – RÉVISION DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DE LA	113 114 115 116 117 118	100,000.00
E-01 – ÉVALUATION DU GUINDEAU D'ANCRE 2.1.21 Montants alloués pour le représentant détaché 2.1.21 Montants alloués pour le prix majoré du représentant détaché % (max. E-01A – RÉVISION DE LA POMPE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DU GUINDEAU D'ANCRE E-02 – RÉVISION DU TREUIL D'AMARRAGE AVANT E-02A – RÉVISION DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DE TREUIL D'AMARRAGE À BÂBORD ET À TRIBORD E-03 – RÉVISION DU DÉVIDOIR DE STOCKAGE DU CABLE DE REMORQUAGE E-03A – RÉVISION DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DE LA MACHINERIE SUR LE PONT ARRIÈRE	113 114 115 116 117 118	100,000.00

DE LA PLAQUE TOURNANTE À TRIBORD	123	
2.1.15 Montants alloués pour les sous-traitants	124	10,
2.1.15 Montants alloués pour le prix majoré des sous-traitants % (max 10 %) x	125	
E-06 – RÉVISION DU SYSTÈME HYDRAULIQUE DE L'APPAREIL À		
GOUVERNER	126	
2.1.6 Montants alloués pour la fabrication	127	5,
2.1.6 Montants alloués pour le prix majoré de fabrication (matériel) :% (max.		
10 %) x 5 000 \$ (estimation)	128	
2.1.12 Montants alloués pour le représentant détaché	129	25,
2.1.12 Montants alloués pour le prix majoré du représentant détaché % (max.	130	
L-01 - NETTOYAGE DES CUISINIÈRES DE LA CUISINE	131	
REFROIDISSEUR BABORD	132	
REFROIDISSEUR BÂBORD 2.1.2 Montants alloués pour les sous-traitants 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré des sous-traitants % (max 10 %) x	132 133	30
2.1.2 Montants alloués pour les sous-traitants		30
2.1.2 Montants alloués pour les sous-traitants 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré des sous-traitants % (max 10 %) x	133	30,
2.1.2 Montants alloués pour les sous-traitants 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré des sous-traitants % (max 10 %) x 30 000 \$ (estimation) L-03- RÉVISION DES MOTEURS ÉLECTRIQUES ET DES L-04- INSPECTION ET REPARATION DES TRANSITS ELECTRIQUES	133	30,
2.1.2 Montants alloués pour les sous-traitants 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré des sous-traitants % (max 10 %) x 30 000 \$ (estimation) L-03- RÉVISION DES MOTEURS ÉLECTRIQUES ET DES	133 134	30,
2.1.2 Montants alloués pour les sous-traitants 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré des sous-traitants % (max 10 %) x 30 000 \$ (estimation) L-03- RÉVISION DES MOTEURS ÉLECTRIQUES ET DES L-04- INSPECTION ET REPARATION DES TRANSITS ELECTRIQUES	133 134 135 136	30,
2.1.2 Montants alloués pour les sous-traitants 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré des sous-traitants % (max 10 %) x 30 000 \$ (estimation) L-03- RÉVISION DES MOTEURS ÉLECTRIQUES ET DES L-04- INSPECTION ET REPARATION DES TRANSITS ELECTRIQUES 2.1.16 Reconditionnement de transits Roxtec \$ // transit x 5 transits (estimation)	133 134 135 136 137	30,
2.1.2 Montants alloués pour les sous-traitants 2.1.2 Montants alloués pour le prix majoré des sous-traitants % (max 10 %) x 30 000 \$ (estimation) L-03- RÉVISION DES MOTEURS ÉLECTRIQUES ET DES L-04- INSPECTION ET REPARATION DES TRANSITS ELECTRIQUES 2.1.16 Reconditionnement de transits Roxtec \$/transit x 5 transits (estimation) 2.1.16 Reconditionnement de transits Brattberg \$/transit x 5 transits	133 134 135 136 137 138	30

HD-06B BRACKET HD-06B GOUSSET

